

Niort, le mardi 13 avril 2021.

Objet : enquête publique ouverte du 15 mars 2021 au 15 avril 2021 inclus, sur le territoire de la commune de VAUTEBIS, portant sur **la demande d'autorisation présentée par le GAEC AVIBOV, relative à la demande d'extension de son élevage avicole situé à Bel Air.**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) est une association de protection de la nature et de l'environnement, créée en 1969, qui a pour vocation de « protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales [...] de lutter contre les pollutions et les nuisances, et d'une manière générale d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement [...] ».

Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous souhaiterions vous faire part de nos remarques sur le dossier présenté :

- Le Gaec AVIBOV se compose de deux associés, messieurs Pain père et fils qui exploitent 196 hectares et gèrent deux ateliers de production animale : des vaches allaitantes et un élevage de 28 000 équivalent volailles. Il est très inquiétant de voir écrit dans ce dossier que cette entreprise n'est pas viable en l'état. En lisant ce dossier, nous ne pouvons que déplorer cette situation. Il nous faut nous interroger au plus vite sur ce modèle qui oblige les agriculteurs à toujours plus intensifier leur entreprise.

Il n'est pas normal que 196 ha et deux ateliers de production ne puissent assurer 2,5 salaires.

La dimension sociale, un des piliers du développement durable, est aussi une de nos préoccupations.

- **Le choix de l'intensification de la production avicole** a été faite « *car les bâtiments (actuel et futur) ne répondent pas aux caractéristiques des bâtiments label ou bio et ne peut être transformés pour ce type de production* ».

Ce qui signifie que l'éleveur ne pourra pas s'adapter si les marchés changent au profit de volailles élevées en liberté comme c'est de plus en plus le cas aujourd'hui (en 2020 + 20% label, + 14% bio). Nous avons vu les énormes difficultés rencontrées par les éleveurs de poules pondeuses en cage qui ont dû réinvestir massivement ou arrêter leur atelier lorsque les supermarchés ont décidé de ne plus acheter d'œufs provenant de poules en cage.

➔ Nous risquons très prochainement d'avoir des bâtiments avicoles vides et en ruine au vu du nombre de créations de ce type en Deux-Sèvres.

Les risques des marchés (très aléatoires en volaille) ne sont supportés que par l'éleveur.

- Nous constatons que ce projet est développé par Terrena, coopérative qui possède son propre bureau d'étude : [La Noëlle environnement](#) qui a produit ce très gros et très complet (200 pages) dossier d'étude d'impact du projet du GAEC AVIBOV.

Cette coopération (la nouvelle agriculture) qui regroupe 21 000 exploitations et 13500 salariés, fournit l'aliment (NOREA), les poussins, le suivi technique (Valiance) et commercialise les volailles (12 marques dont Père Dodu).

Nous nous interrogeons sur ce système « intégré » de production qui ne permet pas aux éleveurs d'avoir une liberté de gestion de leur production. Nous constatons que l'aliment ne sera pas produit à la ferme. Même si le groupe Terrena fait des efforts pour intégrer des céréales françaises (65%) dans ses aliments, le soja qui les compose provient en grande partie d'importation depuis l'Amérique. Ceci pose également d'autres questions comme le manque de traçabilité, l'absence d'OGM ou l'impact environnemental lié à sa production.

Bien-être animal :

Il est indiqué que cet atelier produira principalement des dindes « Nouvelle Agriculture » (NA), des poulets NA et des poulets standards. En fonction des marchés des poulets légers ou des pintades pourraient être également produits. L'European Chicken Commitment (fondation regroupant 25 organisations de protection des animaux) préconise une mise en œuvre de densité maximale de 30 kg/m² et un éclairage par lumière naturelle.

Nous constatons que ces normes ne sont pas respectées dans ce projet en ce qui concerne les poulets standards et légers : **43kg/m²** (22,95 **poulets standards**/m² X 1,88 kg en finition) **et 40 kg /m² pour les poulets légers** (1,40 kg X 29 poulets/m²), 30 kg/m² pour les poulets NA (15,80 poulets/M²).

➔ Ces densités très fortes d'animaux en totale claustration ne contribuent pas au bien-être animal.

Nous constatons que si le nouveau poulailler est muni de fenêtres pour assurer une lumière naturelle, aucun travail n'est prévu sur le bâtiment ancien où les volailles continueront à vivre sans jamais voir le jour (lumière LED).

Nous signalons que le BBFAW (référence mondiale de gestion du bien-être des animaux d'élevage) dans son rapport de 2020 a évalué 13 entreprises françaises et que la coopérative Terrena a perdu un niveau dans le classement et redescend au niveau 4 (sur 6).

Environnement :

Le projet est situé en ZRE (les besoins en eau du territoire sont supérieurs à la ressource). Le dossier d'impact précise : les besoins de l'élevage seraient de **2321 m³ d'eau**, *l'impact sur le potentiel de la nappe sera donc très faible*. Même relativement faible cette consommation accentue encore le déficit total de cette ZRE. La MRAE a également signalé ce problème.

➔ Ce projet est donc vulnérable aux changements climatiques et à la raréfaction de la ressource en eau.

Cette exploitation se situe en zone vulnérable pour la pollution aux nitrates. Malgré les tableaux présentés dans ce rapport, nous nous interrogeons sur l'augmentation constante du nombre d'élevages avicoles en Deux Sèvres et des impacts globaux sur la qualité des eaux de surface et des nappes phréatiques (960 tonnes de fumier produites par an sur cette exploitation).

Il est bon de rappeler que l'agriculture est le troisième poste (19%)¹ pour les émissions des Gaz à effet de Serre (GES). L'augmentation de production de volailles dans le monde (+4,2 % en 2019) y contribue largement. En France la consommation de volaille (+ 15% en 5 ans) participe également à la production de GES qui accentue les changements climatiques.

Les principaux GES émis en aviculture sont : le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O et le dioxyde de carbone CO₂. Le dossier indique que des mesures sont prises pour limiter les émanations mais il faut également rajouter les productions de GES induites par ce type d'élevage (production et transport des aliments notamment du soja importé, abatage, transformation des carcasses...).

→ Une évaluation globale des GES émis et induits / an devrait figurer dans ce rapport.

Il est étonnant que la question des émanations **d'ammoniac NH₃** ne soit que très peu abordée dans ce dossier or c'est un problème de santé publique au niveau national. L'agriculture produit 97% de l'ammoniac dont les concentrations dans l'air ont augmentées (2013/2017). La France a été mise en demeure par l'UE de lutter contre la production d'ammoniac (-13% d'ici 2030). Ce gaz est responsable de l'acidification des terres et de la pollution des eaux (eutrophisation) par les sels d'ammonium qui sont également nocifs pour la santé humaine.

→ Une évaluation des quantités de NH₃ produites aurait dû être présentée dans ce dossier.

Le hameau de Bel Air est relativement proche de l'élevage (186/195 m). Les riverains risquent d'être exposés à l'ammoniac et aux poussières qui se répandent dans un rayon de 300 m autour des élevages.

Enfin nous vous demandons, monsieur le commissaire enquêteur, de considérer que de très nombreux scientifiques alertent les pouvoirs publics sur les dangers sanitaires de ce type d'élevage.

CIWF (ONG qui conseille les industriels sur le bien-être animal) alerte : « *L'élevage intensif, qui implique un grand nombre d'animaux enfermés à l'intérieur et des densités très élevées, augmente forcément le risque de transmission des maladies parmi les animaux. Ceci est particulièrement le cas pour les porcs et les volailles.* »

→ *Ce manque de diversité génétique des animaux élevés et leurs fortes densités dans les bâtiments offrent des conditions idéales pour que les agents pathogènes se propagent rapidement, ainsi que davantage d'opportunités pour eux de muter en de nouvelles souches plus virulentes. »*

Pour toutes ces raisons nous donnons **un avis défavorable** à ce projet d'extension de cet élevage avicole.

Le Président,

Yanik Maufrais.

¹ [Le Haut Conseil pour le Climat complète ces chiffres en précisant que le secteur de l'agriculture compte en 2018 pour 19% des émissions de GES](#), qui sont majoritairement liées à des processus biologiques et se répartissent ainsi : élevage (48%) ; cultures (41%) ; tracteurs, engins et chaudières agricoles (11%). 27 juin 2019